

Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse de La Doré  
Lundi, 14 décembre 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière ajournée du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 14 décembre 2015, à 19h30, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire  
M<sup>me</sup> Hélène Gagnon, conseillère  
MM Yoland Bau, conseiller  
Yanick Baillargeon, conseiller  
Michel Simard, conseiller  
Pierre-Paul Lalancette, conseiller  
M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, Directrice générale

Est absent:

M. Marc Perron, conseiller

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

---

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
5. FINANCE
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
  - 8.1 Office municipal d'habitation de La Doré : Acceptation du budget 2016
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 9.1 Centre des Loisirs : Mise à jour de la protection en incendie : Système d'alarme
10. VOIRIE
11. SERVICES PUBLICS
12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
  - 12.1 CSSS Domaine-du-Roy : Immeuble excédentaire
13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 13.1 Appui à une entente intermunicipale relative à l'embauche d'une ressource en urbanisme dédiée à la révision des plans et règlements d'urbanismes municipaux
14. LOISIRS ET CULTURE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 Déclaration des bénéfices reçues par les membres du conseil

16.2 Stratégie de promotion La Doré

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2015-12-247

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 7.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2015-12-248

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORE : ACCEPTATION DU BUDGET 2016

---

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir sa population;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accepte les prévisions budgétaires 2016 telles que présentées;
- s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacements, modernisations et d'améliorations capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;
- la portion municipale sera de 10 715\$ sur un montant de dépenses de 209 592\$.

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2015-12-249

CENTRE DES LOISIRS : MISE À JOUR DE LA PROTECTION INCENDIE : SYSTÈME D'ALARME

---

CONSIDÉRANT QUE des alarmes non fondées sont souvent occasionnées par le système incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le système est désuet et mal localisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate Alarmes Securtech JE inc. à procéder à la mise à jour du système d'alarme incendie du Centre des Loisirs, et ce, pour la somme de 2 670.65\$, plus les taxes applicables.

Questions

POINT 12.1  
RÉSOLUTION 2015-12-250  
CSSS DOMAINE-DU-ROY : IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE

---

CONSIDÉRANT l'annonce de fermeture en avril 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble excédentaire du CSSS Domaine-du-Roy est fermé depuis mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour vendre l'immeuble est fermé depuis le 20 mai 2015;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants de la population en matière de logements adaptés;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture engendre des baisses démographiques de la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande au député de Roberval et Premier ministre, monsieur Philippe Couillard, de prendre les décisions nécessaires dans ce dossier afin de permettre l'ouverture de cette résidence dans les plus brefs délais.

POINT 13.1  
RÉSOLUTION 2015-12-251  
APPUI A UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE A L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN URBANISME DEDIEE A LA REVISION DES PLANS ET REGLEMENTS D'URBANISMES MUNICIPAUX

---

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy a adopté, le 14 juillet 2015, le règlement 239-2015 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de second remplacement, lequel a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> octobre 2015, la MRC recevait l'avis de conformité du schéma de la part du gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que dans les deux ans de l'entrée en vigueur du schéma révisé, une municipalité doit adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE la table des inspecteurs municipaux de la MRC du Domaine-du-Roy recommande, pour procéder à la révision des plans et des règlements d'urbanisme municipaux, de procéder à l'embauche d'une ressource professionnelle en urbanisme;

ATTENDU les avantages qu'amène une telle proposition, tant sur le plan technique que budgétaire;

ATTENDU QUE l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec autorise les municipalités locales à conclure, entre elles ou avec une MRC, des ententes intermunicipales;

ATTENDU QUE la signature d'une telle entente serait nécessaire afin d'officialiser cette proposition;

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy pourrait coordonner les travaux de révision et rendre disponibles les ressources nécessaires à la production cartographique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- signifie son intérêt à participer à la signature d'une entente intermunicipale encadrant l'embauche d'une ressource professionnelle dont le mandat serait de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé;

- précise que la ressource professionnelle doit prendre en considération:
  - que 50% de la superficie totale du territoire de la Municipalité de la Paroisse de La Doré est dans le Nitassinan et ses territoires de trappe ;
  - les stratégies locales à intégrer dans les nouveaux règlements d'urbanisme ;
  - que le développement des compétences soit partagé entre les différents intervenants;
  - que 65% des territoires municipalités de La Doré sont de tenure publique.
- que la MRC du Domaine-du-Roy agisse comme mandataire de gestion de l'entente.

POINT 16.1

DÉCLARATION DES BÉNÉFICES REÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale mentionne que tous les conseillers ont déposé leur rapport des bénéfices et cadeaux reçus en 2015. Aucun bénéfice ou cadeau n'a été reçu.

POINT 16.2

RÉSOLUTION 2015-12-252

STRATÉGIE DE PROMOTION À L'OCCASION DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré veut faire la promotion de son milieu et surtout des avantages qu'on y retrouve sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Marche de Noël est une activité liée aux valeurs doréennes et des Fêtes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la promotion de la traditionnelle Marche de Noël auprès de Planète 99.5 pour la somme de 495\$, plus les taxes applicables.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

-----  
Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2015-12-253

LEVÉE DE LA SÉANCE

-----  
À 19h54, il est proposé par Yanick Baillargeon de lever la présente séance.

Jacques Asselin,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale